

**Conseil Communal - Séance du 30/10/2017**  
Réponse à l'interpellation de Mme Audrey NEUPREZ  
et M. Sébastien BOVY

**Objet : Création d'un commissariat social.**

Comme vous le savez, et cela a été largement présenté lors des deux commissions générales dédiées à ce sujet (20 mai et 1<sup>er</sup> juillet 2017), les questions liées aux détresses sévères sont une préoccupation majeure et ce depuis longtemps. C'est une préoccupation de l'ensemble du Conseil communal.

Les dispositifs existants et les moyens alloués à ces thématiques le démontrent en suffisance. Je vous confirme ma volonté d'avancer dans le traitement de ces problématiques lancinantes.

Les problématiques sont prises en charge par la Police de Proximité, en articulation avec les services et associations spécialisés dans le suivi psycho-social, médical (et sanitaire) des personnes concernées.

L'ensemble des services impliqués a entamé une réflexion pour aboutir à une prise en charge globalisée : améliorer et favoriser le passage des personnes aidées de la première ligne, c'est-à-dire d'urgence, à la deuxième ligne, le parcours d'insertion, et visant à leur responsabilisation.

Je pense que cette action nécessite un lieu destiné à répondre aux besoins fondamentaux, qui semblent aujourd'hui relativement difficiles à trouver dans les structures existantes saturées (douches, lessive, hygiène corporelle,...).

Cette possibilité, pour ce public fragilisé, de répondre à ses besoins fondamentaux, doit permettre d'améliorer l'amorce du travail d'accompagnement en lien avec la dignité.

Ce projet de CASS (Centre d'Accueil Socio-sanitaire), au sein duquel nous pourrions trouver un commissariat social, progresse avec le concours de la Province.

En ce qui concerne l'implication des services de police dans ces matières, nos agents sont formés aux premiers contacts, à l'écoute et à l'orientation vers un service social.

Les missions des services de police sont circonscrites par la Loi. Le type de prise de charge que vous suggérez doit se réaliser en concertation avec l'ensemble des partenaires.

A cet égard, l'implication de la Police dans le futur CASS (Centre d'Accueil Socio-sanitaire) ne semble pas opportune en première ligne, l'objectif n'étant pas de « criminaliser » ces personnes en grande détresse, comme vous l'avez souligné, mais de les accompagner pour une amélioration de leur qualité de vie (démarches administratives, sortie de rue, prise en charge des assuétudes...).

Je vous réponds positivement et nous continuerons à approfondir ce dossier au sein des différents groupes de travail et commissions afin de lui trouver une issue positive au cours des prochaines semaines.